



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation
nationale et de la Jeunesse

Frédérique VIDAL

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Mardi 7 avril 2020

ADAPTATION DES MODALITÉS DE PASSAGE DES EXAMENS NATIONAUX DE BTS ET DCG, SESSION 2020

Afin de tenir compte de l'état d'urgence sanitaire et de garantir la sécurité des personnels et des étudiants, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont arrêté de nouvelles modalités de passage des examens nationaux pour la session 2020 des diplômes de BTS et DCG.

Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Après une large consultation des partenaires sociaux et des fédérations de parents d'élèves, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont décidé d'aménager ces examens nationaux en prenant en compte plusieurs objectifs :

- ne léser aucun candidat en assurant l'égalité de traitement entre des candidats qui auront subi des périodes de confinement et des modalités de continuité pédagogique variables ;
- garantir le niveau d'exigence de l'examen ;
- assurer la protection des personnels et des étudiants.

Pour les épreuves de BTS, les épreuves terminales sont annulées et l'ensemble des épreuves du BTS, à l'instar des baccalauréats général, technologique et professionnel, seront validées à partir des notes du livret scolaire.

Deux cas de figure différents sont pris en compte.

En premier lieu, pour chaque étudiant de BTS en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS sera attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire (moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020, à l'exception des notes attribuées pendant le confinement dans les disciplines concernées).

- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives. Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre.

En second lieu, pour les candidats au BTS dont les modalités de scolarisation ne se traduisent pas par la délivrance d'un livret scolaire ou de formation, la session est reportée au mois de septembre. Les candidats passeront les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin et les sujets d'examen initialement prévus pourront être utilement mobilisés sans difficulté.

- En cas de poursuite d'études supérieures post-BTS, un dispositif particulier permettra de conserver le bénéfice des inscriptions des candidats au BTS, acquises auprès des établissements concernés, jusqu'à la proclamation des résultats à l'examen du BTS.

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Pour les plus de 20 000 candidats inscrits aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) qui devaient se dérouler à compter du 26 mai prochain, il a été décidé du report des épreuves en juillet. Un arrêté sera prochainement publié actant ces changements de date.

Ces solutions proposées pour le BTS et le DCG sont les plus simples, les plus sûres et la plus justes car elles permettent de prendre en compte les différents profils d'étudiants et de répondre aux contraintes imposées par la crise sanitaire.

Une liste de questions-réponses, régulièrement mise à jour, sera mise en ligne sur les sites des ministères afin de répondre à toutes les questions que les étudiants, leurs familles et les professeurs seront susceptibles de se poser.

Contacts presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Tél : 01 55 55 30 10
Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
<https://twitter.com/EducationFrance>

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**
Tél : 01 55 55 99 12 / 01 55 55 86 90
presse-mesri@recherche.gouv.fr